Nations Unies S/2002/59



Conseil de sécurité

Distr. générale 14 janvier 2002 Français Original: anglais

Lettre datée du 11 janvier 2002, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément aux dispositions du paragraphe 2 de la résolution 1386 (2001) du Conseil de sécurité, le Gouvernement turc a approuvé la décision autorisant la participation de 261 militaires à la Force internationale d'assistance à la sécurité déployée en Afghanistan sous le commandement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. En outre, six officiers turcs seront attachés au quartier général de ladite force.

Une équipe se rendra sous peu en Afghanistan pour procéder aux préparatifs nécessaires au déploiement du contingent turc.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur, Représentant permanent (Signé) Ümit **Pamir**